

2024/30/05/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud (arrivée à 21h04), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : PHILIPPE Jean-Luc.

Absent(s) non excusé(s) : LE GRAND Mickaël

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/05/2024
Convocation affichée le : 24/05/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 25
Procuration (s) : 1

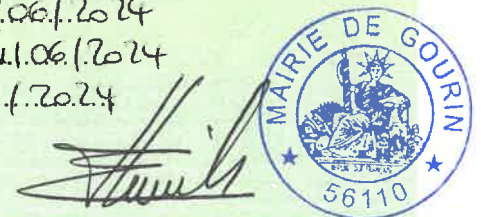
Reçu en Préfecture de VANNES le 10/06/2024

Publié ou notifié le 11/06/2024

Certifié exécutoire le 11/06/2024

A GOURIN, le 11/06/2024

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



8- TRANSFERT DE TERRAINS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL SAINT PHILIBERT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 mars 2022 approuvant la création d'un nouveau budget annexe intitulé « Lotissement Saint Philibert ».

Il explique que les terrains appartenant à la commune, il convient de les transférer vers le budget annexe du lotissement Saint Philibert.

Pour ce faire, il propose les opérations comptables suivantes :

Sur le budget principal :

- un titre de recettes de 127 193,24 € sur le compte 775 (produits de cessions d'immobilisations) du chapitre 77,



Département du MORBIHAN

- un mandat de dépenses de 127 193,24 € sur le compte 675 (valeur comptable des immobilisations cédées) du chapitre 042
- un titre de recettes de 127 193,24 € sur le compte 2111 (terrains nus) du chapitre 040

Sur le budget annexe du lotissement Saint Philibert un mandat de dépenses de 127 193,24 € sur le compte 6015 (terrains à aménager) du chapitre 011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée avec 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

AUTORISE le maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à effectuer les opérations comptables telles que proposées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 30 mai 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.